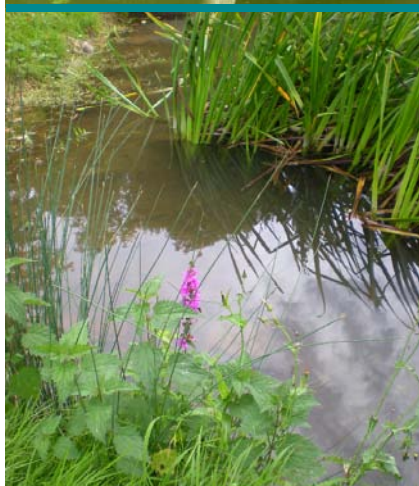


biodiverCités

ma commune, artisan de la diversité biologique

/// habitat / la mare naturelle



Parmi les divers habitats, les mares sont de loin les plus riches en biodiversité. Insectes aquatiques, libellules, amphibiens, nénuphars, sagittaires... sont autant de sources d'émerveillement dans un lieu extraordinaire pour l'observation du vivant. Plus encore, leur présence profite à de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris qui en font un terrain de chasse de prédilection. Petit concentré de «nature», leur création ou leur restauration s'accompagne d'une évolution rapide au profit de la biodiversité. Mais comme beaucoup d'autres milieux, les mares se sont vues dégradées quand elles n'ont pas tout simplement été comblées. Heureusement, des mesures simples peuvent être prises pour redonner une place correcte à cet habitat d'exception.

/// causes de la disparition

Autrefois, nos campagnes étaient parsemées de plans d'eau. Mares naturelles, mares artificielles servant d'abreuvoir au bétail, étangs de toutes tailles, bras morts de rivières, lavoirs publics constituaient un réseau dense de zones humides d'une grande diversité et d'une grande richesse.

L'installation de la distribution d'eau, la disparition des lavoirs publics, le comblement des « trous d'eau » pour raisons de salubrité ont réduit l'importance de ces milieux au début du siècle puis les remembrements agricoles, les remblaiements systématiques des fonds humides et mares, l'urbanisation galopante les ont peu à peu fait disparaître de nos paysages ruraux. Les quelques étangs naturels survivants se sont vus transformés en zones touristiques ou ont été largement repoissonnés pour satisfaire au loisir de la pêche.

Les politiques mises en place depuis peu permettent d'atténuer cette tendance et nombre de communes ont créé des mares didactiques tandis que les mares agricoles bénéficient d'aides agro-environnementales. Par ailleurs, l'obligation d'épuration des eaux offre, en zone rurale sans égouttage, la possibilité de créer à travers l'épuration extensive des milieux qui s'apparentent aux mares.

1/3

biodivercites.be



Dans le cadre de :



Fiche réalisée en collaboration avec :



Une initiative de :



/// ma commune passe à l'action...

Fondement du pouvoir décisionnel local, la commune peut contribuer à endiguer la perte de la biodiversité. Seule ou en collaboration avec un collectif de citoyens, elle est à même d'appliquer une série de mesures concrètes sur son territoire.

... comment ?

En réalisant la cartographie des mares ainsi qu'un inventaire faunistique et floristique

L'objectif d'un inventaire est d'évaluer à la fois le potentiel biologique des mares et leur état tant biologique que physique. De ce fait, les facteurs à prendre en compte sont très divers : taille, profondeur, envasement, présence de certaines espèces végétales caractéristiques, pollutions, présence de déchets et accès du bétail.



La cartographie peut être réalisée à tout moment de l'année mais l'évaluation biologique de la mare doit idéalement être opérée au printemps pour le recensement des amphibiens et en été pour la végétation.

En restaurant les mares

Grâce à la cartographie, les mares qui nécessitent une restauration ont été identifiées. La commune disposant du matériel adéquat, elle peut à la fois restaurer les mares dont elle est propriétaire et proposer ses services aux privés.



La restauration et l'entretien (recreusement des mares amorties) auront lieu en hiver, de manière partielle, afin de ne pas porter préjudice à la flore et à la faune.

En créant de nouvelles mares et plans d'eau

L'inventaire des terrains communaux, en ce compris les **propriétés forestières**, détermine les zones susceptibles d'accueillir de nouvelles mares. Ces aménagements pourront assurer la régulation des cours d'eau surtout si les sites choisis assurent un maintien naturel du niveau d'eau (terrains humides à nappe affleurante) ou présentent une alimentation constante en eau.



Afin d'éviter de perturber les milieux, les saisons idéales pour la création d'une mare sont l'automne ou l'hiver.



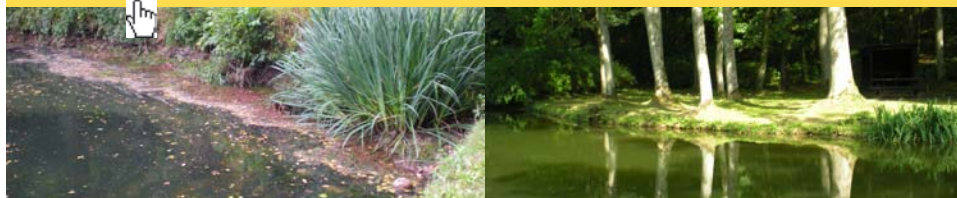
Selon la zone d'inscription au plan de secteur, la réalisation d'une mare peut nécessiter l'octroi d'un permis d'urbanisme.



Pour la création de mares naturelles, les informations sont disponibles sur http://environnement.wallonie.be/publi/education/creer_mare.pdf. L'asbl les Amis de la Terre a par ailleurs édité une **brochure** sur ce thème.

En soutenant la création de nouvelles mares

Nombre de propriétaires ou d'agriculteurs peuvent être intéressés par la création de mares sur leur terrain. Pour en faciliter la création et s'assurer de leur bon aménagement, la commune peut mettre à leur disposition hommes et matériel.



/// ma commune pousse à l'action...

Acteur et vecteur de la citoyenneté, la commune dispose de nombreux outils (conférence, visite découverte, animation, brochure, revue communale, site Internet...) pour informer et sensibiliser sa population aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

... qui ?

Les propriétaires (particuliers, agriculteurs, entreprises)

Des incitants comme les primes à la création, un concours de la plus belle mare ou encore un reportage photos récompenseront fort à propos les propriétaires qui créent une mare naturelle chez eux.

Les écoles

Parce que les enfants sont les adultes de demain et qu'ils ont une aptitude à s'émerveiller devant la manifestation de la vie, les écoliers s'impliqueront volontiers dans l'inventaire, la restauration, le parrainage ou même la création d'une mare dans l'enceinte de leur établissement.



L'apprentissage des milieux aquatiques est au programme de sciences des 2^{ème} et 3^{ème}. Rénové et les professeurs seront contents de développer un tel projet pédagogique pour illustrer leurs cours.

/// ma commune pérennise son action...

Les compétences de l'autorité communale lui permettent de prendre des mesures efficaces au niveau des politiques sectorielles (mise en place de règlements de protection, délivrance de différents permis, mesures de répression...) pour systématiser son action et l'ancrer dans le temps.

... comment ?

En assurant la promotion de l'épuration extensive des eaux usées

Des systèmes d'épuration extensive comme le lagunage, les filtres plantés et les zones humides reconstituées permettent de recréer des habitats favorables pour des espèces menacées. Ces systèmes s'intègrent parfaitement dans les paysages des zones rurales, sont d'entretien facile et ne consomment pas d'énergie contrairement aux systèmes intensifs classiques.



IEW a publié un dossier: Techniques extensives d'épuration des eaux usées domestique; Le meilleur choix environnemental en zone rurale



Les systèmes d'épuration sont développés principalement dans les zones d'assainissement autonome définies par les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques (PASH).

En mettant au point un règlement de protection des zones humides

Par le décret du 6 avril 1995 modifiant la loi sur la conservation de la nature de 1973, la commune peut prendre des mesures de protection complémentaires en adoptant un règlement de protection des mares naturelles d'intérêt biologique identifiées lors de l'inventaire.



En plus de l'adoption de ce règlement, il importe que la commune en assure la publicité et le suivi.



Un **exemple type** de règlement communal de protection.

En incitant à la création de mares lors de la délivrance de permis d'urbanisme

Les différents permis que la commune octroie lui offrent l'occasion, dans les situations appropriées, de suggérer la réalisation d'une mare en complément du projet (permis de lotir, piscines écologiques plutôt qu'une piscine traditionnelle...).



A la découverte du concept des **piscines naturelles** aussi appelées écologiques.

